

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le six septembre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

Étaient présents : Mme FABLE Michèle, M. MAZURE Mathias, M. TOUCHARD Fabien, M. GAUTIER Gaël, Mme HASCOET Caroline, Mme RUILLE Isabelle, M. GÉRARD Bastien, M. LAUNAY Gildas et M. GIRARD Philippe.

Était absent excusé : M. CHAUVEAU Didier

Secrétaire de séance : Mme RUILLE Isabelle

Date de convocation : 01/09/2022

Date d'affichage : 01/09/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 10

ORDRE DU JOUR

- Décision modificative n°4
- Convention de recouvrement
- Programme National Pont
- Demande de subvention Banque Alimentaire
- Demande de subvention La Chantenaysienne
- Tarifs garderie au 1^{er} septembre 2022
- Devis stores étage mairie + école
- Terrain Le Prieuré
- Rue des Lavandières – SAFEGE
- Affaires diverses

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

- Demande aide CCAS
- Décision modificative n°5

DECISION MODIFICATIVE N°4
(2022-09-01)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que les travaux de réfection de la toiture de l'école sont terminés. L'entreprise en charge de ces travaux a également réalisé, à la demande de la commune, la réfection des corniches, abîmées et dangereuses, et le remplacement d'une pierre de taille.

Madame le Maire précise aux membres du Conseil municipal que ces travaux supplémentaires engendrent une hausse du coût et qu'il convient de modifier le budget 2022 comme suit :

INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
Travaux toiture préau	C/2131 opération 92	+ 3 752 €		
			021	+ 3 752 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
C/615228	- 3 752 €		
023	+ 3 752 €		

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité de modifier le budget comme indiqué ci-dessus.

CONVENTION DE RECOUVREMENT **(2022-09-02)**

Madame le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil municipal pour signer la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux soumise par le comptable public. Elle leur explique que cette convention engage l'ordonnateur (la commune) à émettre des titres selon un flux régulier, supérieur à 15€, à veiller à la qualité des informations portées sur ces titres, à émettre des avis de somme à payer, à faciliter l'action en recouvrement du comptable public en donnant une autorisation permanente et générale de poursuites et à présenter les demandes d'admission en non-valeur dans les meilleurs délais en séance de conseil municipal.

En parallèle, cette convention engage le comptable public à transmettre les flux PES retour à l'ordonnateur, à lui mettre à disposition les informations relatives à la trésorerie et à la situation du recouvrement via la plateforme HELIOS, à renvoyer les copies des avis de somme à payer que la poste n'a pas pu distribuer, à rendre compte à l'ordonnateur des poursuites exercées sur les dossiers à enjeu, à habiliter l'ordonnateur à HELIOS pour l'édition des restes à recouvrer, à respecter le calendrier d'envoi des documents de rappel et poursuites, à présenter des états d'admission en non-valeur, à étudier la possibilité de mettre en place une fiche de visite pour prendre en compte les réclamations des usagers et à collaborer à l'information des usagers.

Les membres du Conseil municipal donnent l'autorisation à Madame le Maire de signer cette convention.

PROGRAMME NATIONAL PONT **(2022-09-03)**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal le carnet de santé du mur situé rue de la Tannerie réalisé par le prestataire SIXENSE dans le cadre de l'opération Programme National Pont.

Celui-ci fait état d'un ouvrage ancien présentant des désordres liés à un manque d'entretien et à la présence de végétations.

Les membres du Conseil municipal décident de prévenir les propriétaires des parcelles attenantes au mur situé rue de la Tannerie des désordres constatés afin que le nécessaire puisse être fait.

DEMANDE DE SUBVENTION BANQUE ALIMENTAIRE **(2022-09-04)**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal une demande de subvention émise par la Banque Alimentaire de la Sarthe. Elle leur rappelle qu'une cotisation de 40 € leur est versée annuellement, permettant de bénéficier de denrées alimentaires si besoin, ce qui n'a pas été nécessaire jusqu'à maintenant, cette année.

Elle précise également qu'une convention a été signée entre la communauté de communes LBN Communauté et l'Ordre de Malte, organisme caritatif, qui permet la distribution de produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien aux familles en difficulté sur le territoire de la communauté de communes. Chaque commune est libre d'en bénéficier si besoin.

Les membres du Conseil municipal décident de ne pas répondre favorablement à cette demande de subvention et de revoir leur décision si le besoin se présente.

DEMANDE DE SUBVENTION LA CHANTENAYSIENNE

(2022-09-05)

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal une demande de subvention émise par la Chantenaysienne pour l'année 2022.

Les membres du Conseil municipal décident l'allouer une subvention de 200 € pour l'année 2022 à la Chantenaysienne. Ils souhaitent que Madame le Maire leur précise, dans le courrier de décision, d'adresser leur demande de subvention plus tôt dans l'année pour adapter au mieux le budget.

TARIFS GARDERIE POILLE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022

(2022-09-06)

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal la nouvelle organisation de la garderie de Poillé à compter du 1^{er} septembre 2022 ainsi que la mise à jour des tarifs.

Horaires d'accueil : 7h30 à 8h50 et 16h30 à 18h30

Horaires payants : 7h30 à 8h30 et 16h50 à 18h30

Tarifs :

1,50 € le matin

2,00 € le soir

3,00 € la journée.

Les membres du Conseil municipal prennent note de la mise à jour des tarifs de garderie à compter du 1^{er} septembre 2022 et décident de maintenir une prise en charge de la commune à hauteur de 1€ / jour / enfant pour les enfants de Fontenay bénéficiant du service de garderie, et à hauteur de 1/3 d'1€ / jour / enfant pour les enfants hors SIVOS.

DEVIS STORES ETAGE MAIRIE ET ECOLE

(2022-09-07)

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal un devis de la SARL MDH pour la fourniture et la pose de stores à l'étage de la mairie, où sont stockées les archives, ainsi que sur une des portes de l'école, donnant sur le jardin. Ce devis s'élève à 1 081,37 €.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité ce devis de la SARL MDH d'un montant de 1 081,37 € pour la fourniture et la pose de stores à l'étage de la mairie et à l'école et autorisent Madame le Maire à le signer.

DECISION MODIFICATIVE N°5

(2022-09-08)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le changement des stores de l'étage de la mairie et de l'école n'était pas prévu sur le budget 2022 et qu'il convient de modifier le budget 2022 comme suit :

INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
Stores étage mairie+école	C/2131 opération 91	+ 888 €		
			021	+ 888 €

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	C/615228	- 888 €		
	023	+ 888 €		

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité de modifier le budget comme indiqué ci-dessus.

TERRAIN LE PRIEURÉ PARCELLE AA57 (2022-09-09)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite à la visite de terrain de la parcelle AA57, nommée Le Prieuré, les propriétaires proposent à la commune de leur vendre celle-ci à un prix de 25 000 € net vendeur. Elle leur précise qu'une partie souhaite être conservée par les propriétaires et que la surface en vente représente environ 2 100 m².

Elle leur rappelle que l'idée de construire la maison des habitants sur cette parcelle a été conseillée par l'architecte du CAUE. Les membres du Conseil municipal évoquent une réticence concernant le projet de construction de la maison des habitants à cet endroit étant donné le manque de place de stationnement. Ils projettent davantage d'y créer un lotissement.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité la proposition des propriétaires et décident d'acquérir la parcelle AA57, pour une surface d'environ 2 100 m², au prix de 25 000 € net vendeur.

RUE DES LAVANDIERES (2022-09-10)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'ATESART a réalisé une étude complète, avec plans, dans le cadre de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réfection et d'aménagement de la rue des Lavandières (montant des travaux estimé à 155 784 € le 02 novembre 2021 et à 186 036 € le 29 août 2022).

Elle les informe également avoir transmis à la SAFEGE le compte rendu du passage des caméras dans les réseaux souterrains qui a été effectué par la SAM.

La SAFEGE a constaté que le collecteur est en bon état général et qu'il n'y a aucun signe de dégradations à court/moyen terme. Elle suggère, cependant, qu'il peut y avoir un intérêt à renforcer la structure du réseau pour éviter un risque de dégradation prématurée que pourraient engendrer les travaux d'aménagement de voirie (passage et travail d'engins, vibrations, etc.) et leur propose, pour cela, la mise en œuvre d'un chemisage continu structurant estimée à 25 000 € HT auquel seraient ajoutés 3 000 € HT de maîtrise d'œuvre.

Les membres du Conseil municipal souhaitent poursuivre le projet et se renseigner sur le réel besoin de chemisage.

Les membres du Conseil municipal souhaitent également réaliser, dans les années à venir, un passage caméra dans les réseaux des autres rues du village. Cela permettra de faire un bilan de leur état.

DEMANDE D'AIDE (2022-09-11)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une demande d'aide au bénéfice d'une famille de Fontenay, a été établie par une assistante sociale auprès du CCAS de la commune. Les membres de la Commission du CCAS ont décidé d'allouer 250 € dans le cadre de cette demande.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité la décision de la Commission du CCAS.

Affaires diverses

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la rentrée des classes s'est bien passée et que les effectifs restent stables.
- Madame le Maire sollicite les membres du Conseil municipal pour fixer une date pour la prochaine journée bénévole et faire état des travaux à effectuer. Celle-ci est donc fixée au 15 octobre prochain. Les travaux à prévoir sont les suivants :
 - o Gué des Blés : pose pierres – délimitation parking
 - o Plantations
 - o Divers
- Madame le Maire invite les membres du Conseil municipal à réfléchir aux travaux et achats de matériels nécessaires à prévoir sur le budget 2023.
- Madame le Maire souhaite mettre en place un plan d'économie d'énergie et suggère d'y prévoir de réduire le temps d'allumage de l'éclairage public et de faire un point avec le corps enseignant de l'école et le personnel concernant notamment l'usage de la pompe à chaleur. En effet, elle précise qu'une hausse de facture d'électricité a été constatée. Un membre du Conseil municipal suggère l'installation de LED au niveau de l'éclairage public. Un devis sera demandé à l'entreprise chargée de l'entretien.
- Madame FABLE, adjointe au Maire, fait état aux membres du Conseil municipal d'une sortie d'inventaire pour un montant de 22 881,96 €.
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une invitation à une réunion organisée par POLLENIZ a été reçue en mairie. Elle aura lieu le 04 octobre 2022 à Joué en Charrie de 9h30 à 12h. Elle suggère qu'un élu et l'agent communal en charge du piégeage y participent.
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un courrier sera envoyée à un administré pour le taillage d'une haie devenue gênante.

Fin de séance 23h03.